

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2017

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BARTHES Bruno, MONTAGNE Stéphane, MASSE Michel, LEGIER Joséphine, JULVE Jean-Luc, PAGAN Pierre, LECOMTE Corinne, HERAIL Bernard, RAMI Martine, PLANO Delphine, FONQUERLE Isabel, DELMAR Michel, BERNARD Peggy.

ABSENTS EXCUSES : BARTHE Éric.

ABSENTS : LADURELLE Krystel.

PROCURATION : BARTHE Éric à HERAIL Bernard

Mme LECOMTE Corinne a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1) Approbation des précédents procès-verbaux

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 2 mars 2017
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 23 mars 2017

2) Finances communales :

- Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal
- Vote de la subvention de fonctionnement versée au CCAS
- Vote des Taux d'imposition 2017
- Vote du Budget 2017

3) Finances Budget Eau et Assainissement :

- Affectation du résultat de l'exercice 2016 du Budget Eau et Assainissement
- Vote du budget 2017 Eau et Assainissement

4) Urbanisme :

- Aire de remplissage et de rinçage sécurisée des pulvérisateurs et de lavage des machines à vendanger :
Validation du choix des entreprises

5) Sujets divers

N° 2017-019 : Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2016 fait apparaître le résultat suivant :

- Section de fonctionnement :	+ 197 695.58 €
- Section d'investissement (hors RAR) :	- 74 126.86 €
- RAR	+ 42 530.00 €

Le montant à couvrir est donc de : 31 596.86 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté :	123 195.58 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	74 500.00 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

N° 2017-020 : Objet : Subvention de fonctionnement versée au CCAS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017 une subvention de 3 000,00 € qui lui permettra en fonction des circonstances de l'année 2017 d'équilibrer son budget.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Attribue une subvention de 3 000,00 €, pour l'année 2017.

N° 2017-21 : Objet : Fixation des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2017 n°1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et adressé à la Mairie par la Sous-Préfecture de Béziers.

Il précise que cet état doit être complété et transmis à la Direction des Services Fiscaux et qu'il convient donc de déterminer le taux des trois taxes précitées.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, après avoir pris connaissance de l'imprimé 1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Décide de fixer, pour l'année 2017, les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation.....	14,10 %
- Foncier bâti.....	27,39 %
- Foncier non bâti.....	77,33 %

N° 2017-22 : Objet : Budget Principal 2017

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

-	Dépenses :	1 198 887.58 €
-	Recettes :	1 198 887.58 €

Section d'investissement :

-	Dépenses :	584 951.49 €
-	Recettes :	584 951.49 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget primitif pour 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Adopte le projet de Budget 2017 arrêté comme ci-dessus.

N° 2017-23 : Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2016 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2016 fait apparaître le résultat suivant :

-	Section d'exploitation :	+ 76 122.74 €
-	Section d'investissement :	+ 39 366.78 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la section d'exploitation de la manière suivante :

-	002 Résultat d'exploitation reporté :	+ 76 122.74 €
---	---------------------------------------	---------------

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

N°2017-024 : Objet : Budget Eau et Assainissement 2017

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Eau et Assainissement de la Commune pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section d'Exploitation :

-	Dépenses :	396 331.00 €
-	Recettes :	396 331.00 €

Section d'investissement :

-	Dépenses :	432 347.78 €
-	Recettes :	432 347.78 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget Eau et Assainissement pour 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Adopte le projet de Budget Eau et Assainissement 2017 arrêté comme ci-dessus.

N°2017-25 : Objet : Aire de remplissage et de rinçage sécurisée des pulvérisateurs et de lavage des machines à vendanger : validation du choix des entreprises

Monsieur Le Maire, président la séance du conseil expose :

- Un appel d'offres sur la base d'une procédure ouverte avec négociation en application de l'article 27 Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancé pour le marché de travaux de réalisation d'une aire de remplissage et de rinçage sécurisée des pulvérisateurs et de lavage des machines à vendanger.
- Le marché a été décomposé en 3 lots :
 - Lot 1 : Terrassements, Génie Civil, Réseaux internes,
 - Lot 2 : Equipements hydrauliques, électromécaniques, électriques et automatismes,
 - Lot 3 : Clôtures et portail
- Conformément au règlement de la consultation, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants, pour chacun des lots :
 - Valeur technique : 60%
 - Prix : 30%
 - Délai : 10%
- M le Maire présente le rapport d'analyse des offres négociées (qui intègrent donc les demandes de précisions, compléments et modifications techniques et financières demandés au cours de la négociation)
- Ont été retenues les offres suivantes :
 - Lot 1 : Terrassements, Génie Civil, Réseaux internes,
 - Ets FRANCES, jugée la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation et intégrant les éléments de la négociation
 - Le montant de cette solution est de 123 047.50 € HT soit 147 657.00 € TTC

- Elle comprend :
 - ✓ La solution de base
 - ✓ Les compléments techniques et financiers issus de la négociation :
 - ❖ Suppression de la benne
- Lot 2 : Equipements hydrauliques, électromécaniques, électriques et automatismes,
 - Ets AQUADOC, jugée la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation et intégrant les éléments de la négociation
 - Le montant de cette solution est de 78 061.00 € HT soit 93 673.20 € TTC
 - Les prestations supplémentaires n'ont pas été retenues (vidéoprotection et assistance technique annuelle)
 - Elle comprend :
 - ✓ La solution de base
 - ✓ Les compléments techniques et financiers issus de la négociation :
 - ❖ Suppression de la fourniture du PC
 - ❖ Modification des quantités des vannes motorisées
 - ❖ Remise commerciale
- Lot 3 : Clôtures et portail
 - Ets AGRIPAL CLOTURES, jugée la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation et intégrant les éléments de la négociation
 - Le montant de cette solution est de 8 501.00 € HT soit 10 201.20 € TTC
 - La prestation supplémentaire n'a pas été retenue (assistance technique annuelle)
 - Elle comprend :
 - ✓ La solution de base
 - ✓ Ce lot n'a pas fait l'objet de demande de compléments techniques et financiers

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de retenir :
 - L'Ets FRANCES pour le lot 1 dont l'offre s'élève à 123 047.50 € HT soit 147 657.00 € TTC
 - L'Ets AQUADOC pour le lot 2 dont l'offre s'élève à 78 061.00 € HT soit 93 673.20 € TTC
 - L'Ets AGRIPAL CLOTURES pour le lot 3 dont l'offre s'élève à 8 501.00 € HT soit 10 201.20 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce marché.